

FICHE D'IDENTITE :

- Superficie : 25 ha
- Communes : Vougy, Marignier, Thyez
- Altitude : 460 m

Site Natura 2000 de la vallée de l'Arve.
Site labellisé Espace Naturel Sensible (RED).
ZNIEFF type I & II.



Les formations forestières et marécageuses bordant les rivières et les grands axes alluviaux sont des sites stratégiques pour la protection des ressources naturelles. Ils offrent une **grande diversité de milieux, d'espèces et de stades d'évolution** et participent activement à la régulation du régime hydrique. Mais ils sont aussi fortement soumis à la **pression des activités humaines et à l'extension des aménagements périurbains**. Cette situation, au carrefour des enjeux de l'aménagement et de la protection des ressources naturelles, caractérise le site des îles de Vougy.

Les îles de Vougy se composent d'un **ensemble de cinq unités** : les **zones d'eau courante** liées à l'Arve, les **zones d'eau stagnante**, les **forêts à bois tendre**, les **forêts à bois dur**, les **terrasses sèches**. Parmi elles, **quatre habitats sont d'intérêt communautaire**, dont deux sont prioritaires :

- les **forêts de galerie de Saules et d'Aulne blanc et les forêts de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européen**, considérées comme un seul et même habitat d'intérêt communautaire prioritaire,
- le **gazon riverain arctico-alpin à Typha**, habitat également prioritaire, caractérisé par des sols de limon fin déposés par l'Arve, composé majoritairement par des espèces pionnières comme la **Petite Massette**, le Saule à trois étamines et le **Calamagrostide faux roseau**,
- les **garides alluviales** particulièrement riches en espèces,
- les **prairies à molinie** qui abritent l'**Ophioglosse vulgaire** dans les secteurs les plus humides des terrasses.



Légende :

Limite du site	Garides alluviales
Bancs de gravier	Gazons riverains arctico-alpins à Typha
Eaux courantes	Lits des rivières
Eaux douces	Phragmitaies inondées
Forêt de frênes et d'auniers des fleuves médio-européens	Phragmitaies sèches
Forêts galeries de saules blancs	Prairies à Agropyre et Rumex
Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides	Prairies à Molinie et communautés associées
Galeries d'auniers blancs	Saussaies pré-alpines
	Zones rudérales



Le **Martin-pêcheur** fréquente le site comme zone d'alimentation.

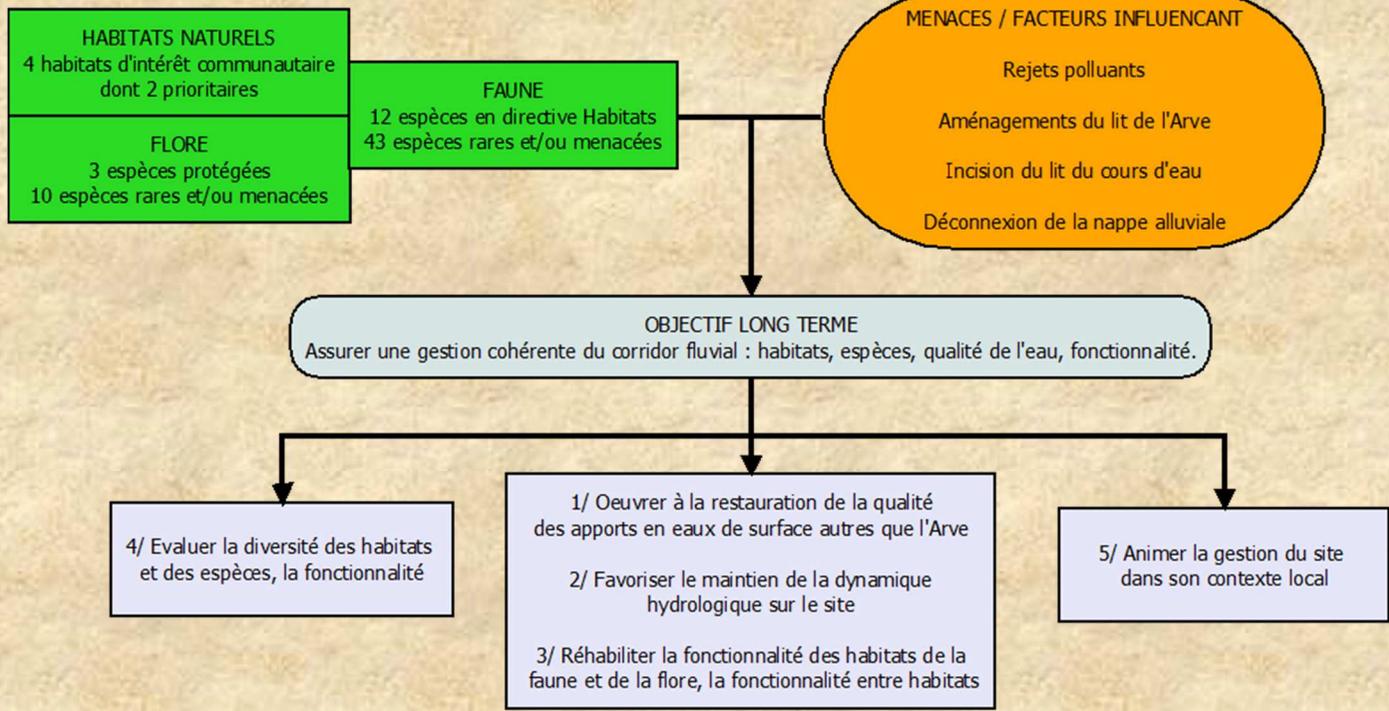


La **Petite Massette** se maintient grâce à une dynamique fluviale encore fonctionnelle.



L'**Ophioglosse vulgaire**, fougère rare et protégée.

Asters, du fait de son engagement historique sur le site, est **l'acteur principal de sa gestion**. Cependant, cette dernière se fait en cohérence avec les préconisations du Document d'Objectif du site Natura 2000.



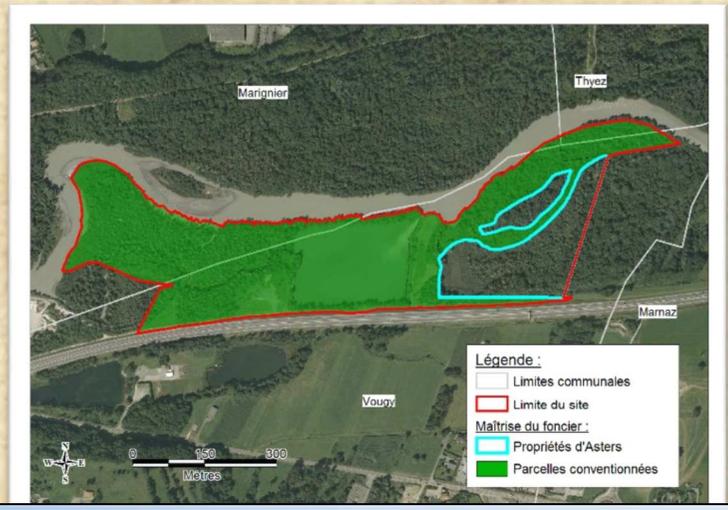
Georges Lacroix, président de l'APEGE puis d'Asters de 1996 à 2003, président d'honneur jusqu'à son décès en 2010, également habitant et entrepreneur de la vallée de l'Arve, était particulièrement attaché à ce site. La **souscription de 1989**, qui a permis la première acquisition, fut lancée à son initiative. Il a beaucoup œuvré à la sensibilisation des acteurs locaux et à la mise en œuvre d'actions de gestion. Il a aussi consacré d'innombrables heures à observer la vie de cet espace naturel et particulièrement celle d'une famille de castor installée sur les berges de l'Arve.



La présence du **Castor d'Europe** témoigne du bon fonctionnement hydrologique de l'Arve.

Grâce à une collaboration avec les communes de Vougy, Marignier, Marnaz et Thyez, le site a été réhabilité :

- **Nettoyage** d'anciens dépôts illégaux,
- Travaux de **reconnexion hydraulique** d'anciens méandres,
- **Restauration** et **entretien** des terrasses sèches et des prairies à molinie,
- Lutte contre les **espèces invasives**
- **Accueil du public** (panneaux d'information, fléchage circuit pédestre)



Asters est **propriétaire de 4,5 hectares**, mais maîtrise tout le site grâce à une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial et une convention d'usage sur des terrains de la société ATMB.